

Motion du Conseil Municipal face à l'explosion des prix de l'énergie

Avec l'augmentation vertigineuse des prix du gaz et de l'électricité, les collectivités locales sont confrontées à des dépenses énergétiques aussi élevées qu'imprévues. À Oberhausbergen, elles passeront ainsi de 320 000 à plus d'un million d'euros, si l'on se base sur les tarifs actuels et les contrats en cours. Pourtant, la commune n'avait pas attendu pour conclure, dès 2021, un Contrat de Performance Énergétique (CPE) avec pour objectif une économie de 20% des consommations globales de gaz et 5% des consommations électriques.

A ce jour, il n'existe aucune mesure d'ampleur réglementaire ou financière de l'État pour protéger les collectivités de cette augmentation. Les collectivités verront ainsi leur budget de fonctionnement fortement amputé. Tous les efforts de sobriété énergétique que nous ferons ne permettront jamais de réaliser les économies nécessaires pour compenser cette hausse. C'est surtout notre capacité à investir dans l'avenir (groupe scolaire, périscolaire, transition écologique, etc.), qui se trouve ébranlée par cette crise énergétique.

Il nous paraît indispensable et urgent que l'État réponde à la problématique immédiate de l'inflation du coût de l'énergie que rencontrent les collectivités.

Nous demandons à l'État de prendre des mesures d'urgence pour préserver l'équilibre financier de nos communes et nous permettre de continuer à assurer les services essentiels à la population. Les communes ne pourront pas surmonter seules cette nouvelle crise.

La Ville d'Oberhausbergen demande, avec l'ensemble des collectivités :

- L'accès aux tarifs réglementés de l'énergie (comme c'est le cas pour les entreprises) dans les plus brefs délais.
- La ré-indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation.
- Une dotation performance énergétique et ENR dès l'exercice 2023.
- L'augmentation des enveloppes de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les projets de transition écologique : isolation de nos bâtiments essentiellement.

C'est par ces mesures ambitieuses et courageuses que l'État permettra aux collectivités d'accélérer la transition écologique tout en préservant les services publics essentiels aux Français.

Motion adoptée à l'unanimité le 26 septembre 2022.